

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 Janvier 2026



16 Place du Foirail
34220 Saint-Pons de Thomières
Département de l'Hérault
Sous-Préfecture de Béziers

Conseillers en exercice :	11
Conseillers présents :	7
Pouvoirs :	0
Voix délibératives :	7

L'an deux mille vingt-six, le 22 Janvier, le Bureau Communautaire, dûment convoqué le 14 Janvier 2026, s'est réuni, à 16h00, sous la présidence de Monsieur Patrick CABROL, au siège social à Saint Pons de Thomières

Étaient présents : Jean ARCAS ; Jean-Pierre BARTHES, Patrick CABROL ; Michel CARQUET ; Franck LIGNON ; Luc LOUIS ; Thérèse SALAVIN ;

Ayant donné pouvoir :

Étaient absents : André ARROUCHE ; Catherine LISTER ; Sylvie MIQUEL ; Catherine SONZOGNI

A été élu secrétaire de séance : Jean-Pierre BARTHES

Délibération n° : 2026.01.22/003

Objet : **Demande de subvention de fonctionnement France Services ST PONS DE THOMIERES 2026**

VU la loi n° 95-115 du 4 Février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire portant création du FNADT ;

VU la circulaire du 1^{er} Juillet 2019 portant création des France Services ;

VU la délibération n° 2025.06.12/088 du 12 Juin 2025 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire pour solliciter toutes les subventions en fonctionnement pour les projets ou actions de l'intercommunalité ;

CONSIDERANT que chaque année, une circulaire vient préciser les règles de répartition et d'emploi du FNADT ;

CONSIDERANT la labellisation de l'espace France Services d'Olonzac en octobre 2021 ;

CONSIDERANT que l'État participe au fonctionnement des espaces France Services à travers deux subventions de fonctionnement : le Fonds National d'Aménagement et de Développement du territoire (FNADT) et le Fonds National France Services (FNFS) ;

Le plan de financement prévisionnel étant le suivant :

Dépenses		Recette	
Charges de personnel	70 000,00 €	FNADT	35 000,00 €
Achat et services divers	1 000,00 €	FNFS	20 000,00 €
		Autofinancement	16 000,00 €
TOTAL	71 000,00 €	TOTAL	71 000,00 €

Le Bureau Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ (7 POUR)**

- **Sollicite** une subvention de 55 000,00€ auprès des services de l'État, dans le cadre du FNADT (35 000,00€) et du FNFS (20 000,00€), pour le fonctionnement 2026 de France Services ST PONS DE THOMIERES ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour régler toutes les démarches administratives financières et réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures

Le Secrétaire de séance
Mr Jean-Pierre BARTHES



Le Président
Mr Patrick CABROL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr